

Permis tronçonneuse

Mai 2023

Certificat européen de qualification



CFPPA/OFA

EPLEFPA

de ROANNE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE



TAUX DE RÉUSSITE

> Réussite moyenne des 3 dernières sessions : 100%



SATISFACTION

> Promotion 2022 : 100%



DURÉE

> de 1 à plusieurs jours



CONDITIONS D'ADMISSION

> Accessible à tous

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.



Contact

anthony.chassain@educagri.fr
tél : 04.77.96.37.50



Le permis de tronçonneuse est un certificat européen de qualification

- Une formation conçue à partir de ce qui se fait de mieux dans chaque pays d'Europe
- Conseil européen des compétences forestières et environnementales (EFESC) accrédite des agences nationales. L'agence nationale EFESC France reconnaît officiellement le CFPPA de Roanne Chervé Noirétable pour délivrer la formation et le certificat de qualification.
- La formation est assurée par un formateur qualifié selon le standard européen commun à tous les pays d'Europe.
- L'évaluation est assurée par un autre formateur, lui-même agréé
- Les centres de formation accrédités sont audités tous les 3 ans pour garantir la qualité de la formation conformément au cahier des charges européen.

Environnement du métier

La tronçonneuse est un outil redoutable pour les personnes non formées. Savoir l'utiliser en toute sécurité est essentiel.

Avantages pour les professionnels utilisateurs occasionnels ou permanents :

- Le permis de tronçonner satisfait aux exigences de l'art. L4141-2 du code du travail
- Il atteste de la qualification de son titulaire dans toute l'Europe, indépendamment de la langue et du pays.
- Il améliore l'employabilité des utilisateurs de tronçonneuses.
- Traçabilité du certificat par l'inscription du titulaire sur une liste consultable à l'Agence Européenne EFESC.

Conditions d'admission - Pré-requis

- Le certificat est accessible à tous.
- Compléter un formulaire d'inscription.
- Pour tous les utilisateurs de tronçonneuse à titre professionnel (tous secteurs) ou à titre particulier.
 - ECC1 : aucun prérequis
 - ECC2 : avoir obtenu l'ECC1
 - ECC3 : avoir obtenu l'ECC2 ou avoir réussi un pré-test (réservé aux professionnels)
 - ECC4 : avoir obtenu l'ECC3

Accès à la formation

Le délai de traitement moyen pour l'enregistrement par le CFPPA d'un apprenant est de 15 jours après la date du positionnement et la validation définitive d'entrée en formation est conditionnée à l'obtention du financement

Permis tronçonneuse



Durée de la formation

De 1 à plusieurs jours selon les compétences initiales et les modules souhaités.

Contenus principaux de la formation

- ECC1 : Les bases nécessaires pour tout utilisateur professionnel ou particulier : entretien de la tronçonneuse, affûtage, démarrage, tronçonnage.
- ECC2 : Les techniques de base de l'abattage et du façonnage d'arbres de petit diamètre dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- ECC3 : Les techniques de base de l'abattage et du façonnage d'arbres de gros diamètre dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- ECC4 : Les techniques et connaissances de base pour le tronçonnage des bois en tension et en compression d'arbres ayant subi des contraintes sous l'action d'éléments climatiques et comment éviter les dangers..

Modalités pédagogiques

Cours en salle, Travaux pratiques sur notre plateau technique et sur chantiers.



Adaptation possibles du parcours

Les utilisateurs expérimentés (professionnels) peuvent passer directement ECC3 à condition d'en avoir reçu l'autorisation suite à une évaluation préalable des capacités (pré-test).

Évaluation de la formation

Le certificat du permis de tronçonner (tous niveaux) est délivré à l'issue d'épreuves écrites et pratiques.

Frais - Rémunération - Financements

- 250 € l'évaluation, quel que soit le niveau 1, 2 ou 3 quand les permis ECC sont passés séparément.
- En cas d'évaluation en une seule fois ECC1 et ECC2, 500 € l'évaluation groupée.
- En cas d'évaluation en une seule fois ECC1, ECC2 et ECC3, 500 € l'évaluation groupée.
- Formation à la préparation à l'évaluation : 170 € / jour/ stagiaire

CFPPA de ROANNE-Chervé-Noirétable

42440 NOIRÉTABLE
Tél : 04.77.24.76.00
administration.noiretable@educagri.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes